

## Sommaire

- **Introduction**
- **L'édito du Président**
- **L'invitée**
- **L'actualité Pro Best**
- **L'agenda Pro Best**

Chères membres, chers membres, chères abonnées, chers abonnés, Madame, Monsieur,

Dans cette 2<sup>ème</sup> Infolettre nous parlerons d'argent, grâce à notre invitée, Mme van Rampaey, VP Human Resources au CSEM, qui vous parle des résultats obtenus grâce à la mise en place d'une politique santé en entreprise. [En savoir plus...](#)

Nous profitons également de cette occasion pour vous inviter à notre prochaine assemblée générale qui aura lieu le 12 juin au Buffet de la Gare à Lausanne. [En savoir plus...](#)

### Participez à notre mini sondage

Votre avis nous intéresse et nous vous invitons à répondre à 5 questions. Ca ne vous prendra pas plus de 2 minutes et nous vous transmettrons les résultats dans notre prochaine infolettre. Pour répondre, [cliquez-ici](#).

Merci beaucoup !

Dans cette 2<sup>ème</sup> infolettre, vous trouverez :

- **L'édito de notre Président, Philippe Aigroz**, intitulé « Parlons argent », qui présente succinctement quelques chiffres récents concernant les coûts directs et indirects en lien avec la santé au travail
- **L'entretien avec notre invitée, Anne-Marie van Rampaey**, VP Human Resources au CSEM, qui nous présente la politique mise en place et les résultats obtenus ;
- **L'actualité de Pro Best**, exposant les dernières rencontres de l'Association et les projets actuellement en cours ;
- les prochains rendez-vous de **l'agenda Pro Best** où nous espérons vous compter nombreux et notamment lors de notre Assemblée générale

Espérant que cette 2<sup>ème</sup> infolettre suscitera à nouveau votre intérêt, nous vous adressons nos meilleures salutations et nous réjouissons de pouvoir débattre avec vous des thèmes qui nous tiennent à coeur de vive voix.

Nous cherchons des entreprises qui aimeraient soutenir notre infolettre par un don ou un sponsoring. La diffusion se fait auprès de plus de 300 personnes et ce nombre a déjà augmenté de plus de 10% entre la première infolettre et celle-ci. Pour en savoir plus sur les accords que nous proposons, veuillez nous envoyer un [email](#).

[Sommaire](#)

## Edito

### Parlons d'argent !

Pour les décideurs, l'argent est prépondérant. Alors parlons-en.

Les coûts annuels de la santé en lien direct avec les mauvaises conditions de travail sont estimés annuellement entre 6 et 12 milliards de CHF [1]. D'accord, direz-vous, mais cela ne me concerne pas, ce n'est dans mon entreprise, c'est global, ce sont les autres.

Descendons donc d'un cran.

Par exemple une PME de 100 collaborateurs. Ce sera notre unité pratique. Pour faciliter les calculs, prenons un salaire brut moyen de 100'000 CHF. C'est bien sûr plus dans la banque et l'assurance ; c'est aussi moins dans la grande distribution, la construction ou l'industrie. Nous aurons donc 10 millions de masse salariale annuelle. Chaque pourcent de taux d'absence représente un coût direct de 100'000 CHF. On peut aussi ergoter. Les personnes absentes ne sont pas toujours remplacées. D'accord. Mais cela dépend aussi de l'activité. Quoi qu'il en soit, à partir d'un certain taux d'absences, ce n'est pas tenable longtemps.

Les absences non maîtrisées sont une source de désorganisation, de stress, de démotivation. A terme la source de démissions en chaîne. Le taux de rotation du personnel est aussi un indicateur santé. In fine et en simplifiant, les responsables hiérarchiques passeront plus de temps à parer au plus pressé, en entretiens de recrutement et à gérer des conflits – quand ils le font !... - qu'à manager leur équipe et à faire leur boulot.



Comme par hasard – mais est-ce un hasard ? - ce sont les meilleurs et les mieux formés qui s'en iront les premiers. Il faudra les remplacer, intégrer, former. C'est sans fin. Les coûts indirects c'est ça. Ils représentent de 1,5 à 5 fois les coûts directs[2]. Avec un facteur 2, raisonnable, c'est 200'000 CHF qu'il y a lieu d'ajouter aux coûts directs. Ce qui donne, par pourcent de taux d'absences, 300'000 CHF. Ceci pour une PME de 100 collaborateurs, rappelons-le.

De plus, en maîtrisant ses absences, cette entreprise verra sa prime d'assurance maladie perte de gain diminuer. Elle pourra alors imaginer sereinement augmenter le délai d'attente. Passer de 14 jours à 30 jours. Et pourquoi pas 60 jours ? Demandez une offre à votre assureur, c'est édifiant.

Une entreprise qui investit – et c'est bien un investissement !... - dans une véritable politique santé bénéficiera d'une réelle plus-value, de manière durable et mesurable. Que du bonheur !...

Philippe Aigroz  
Président Pro Best

[1] Conne-Perréard E., Glardon M.-J., Parrat J. et Usel M., [Effets des conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques](#), Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs, 2001 et Travail et santé, [Récapitulation des résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2007](#), Ralph Krieger et Maggie Graf, SECO, Juillet 2009

[2] Source Suva

## Sommaire

## L'invitée

Le CSEM est régulièrement cité en exemple lorsqu'il s'agit de la mise en place d'une gestion des ressources humaines favorisant la satisfaction et la motivation des collaborateurs.

A l'occasion de notre deuxième infolettre, nous avons le plaisir de donner la parole à sa directrice des ressources humaines, Madame Anne-Marie van Rampaey que nous avons eu l'occasion de rencontrer récemment.



### Ressources humaines et développement durable

**Pro Best (PB) :** *Les membres du comité de Pro Best ont déjà eu l'occasion de s'entretenir avec vous à de nombreuses reprises concernant les changements que vous avez mis en place au CSEM depuis plus de 10 ans. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

**Anne-Marie van Rampaey (AMvR) :** *Les premières actions entreprises visaient à faciliter l'organisation personnelle de nos collaborateurs/trices en tenant compte des contraintes de chacun - l'objectif étant de préserver et favoriser un bon équilibre entre vie privée et professionnelle dans un souci constant d'harmonie et de respect.*

**PB :** *Concrètement, quelles mesures avez-vous prises ?*

**AMvR :** *Il s'agissait d'une part d'aménagement pour faciliter l'organisation personnelle de nos collaborateurs : temps partiel, job sharing, télétravail, ouverture d'une crèche pour l'essentiel. Ces mesures ont été successivement complétées par d'autres, visant l'épanouissement de nos équipes : formation continue pour tous, égalité de traitement entre homme et femme, congés maternité et paternité payés à 100%, etc.*

**PB :** *Et en terme de résultats chiffrés, est-ce que ces mesures ont également eu un impact ?*

**AMvR :** *Le tableau ci-joint parle de lui-même. Les actions concrètes mises en place au CSEM pour le bien-être de ses collaborateurs/trices ont permis de baisser le taux d'absentéisme et surtout de le maintenir de manière durable autour des 2%.*

**PB :** *Au départ, qu'est-ce qui a guidé cette manière innovatrice de penser et de gérer les ressources humaines ?*

**AMvR :** *Cette politique de gestion du personnel a été instaurée sur la base de convictions profondes, à savoir qu'il serait profitable à l'entreprise de mettre en place des manières plus flexibles de travailler. Plus de 10 ans après, les preuves chiffrées sont venues soutenir les prises de risques de la direction.*

**PB :** *Aujourd'hui, quel message aimeriez-vous faire passer à nos lecteurs ?*

**AMvR :** *Osons passer du contrôle à la confiance, car cela en vaut vraiment la peine, dans tous les sens du terme.*

### CSEM - un centre d'innovation

Fondé en 1984, le CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA est un centre privé de recherche et de développement, spécialisé en micro et nanotechnologie, microélectronique, ingénierie des systèmes et technologies de communication. Il propose à ses clients et partenaires industriels des solutions innovantes sur mesure, basées sur sa connaissance du marché et sur ses compétences technologiques issues des résultats de sa recherche appliquée. Avec la création de plusieurs start-up, il contribue au tissu économique de la Suisse. 29 jeunes entreprises totalisant plus de 500 collaborateurs ont été fondées jusqu'à aujourd'hui. De plus, le CSEM s'est internationalisé en s'implantant aux Emirats Arabes Unis en 2005 et au Brésil en 2007 afin d'accélérer et d'encourager le transfert de connaissances et technologies nouvelles profitables à l'économie régionale de ces pays.

Près de 400 collaboratrices et collaborateurs hautement qualifiés, issus de différents domaines scientifiques et techniques, travaillent pour le CSEM à Neuchâtel, Zurich, Basel, Alpnach et Landquart. Originaires de plus de 30 pays, ils constituent la base de la créativité, du dynamisme et du potentiel d'innovation de l'entreprise.

*D'autres informations sur [www.csem.ch](http://www.csem.ch)*

## Les Actualités

### Présentation dans le cadre des veilles managériales de l'ASC (association suisse des cadres)

Le 12 mars dernier, 3 membres du comité de Pro Best ont présenté un projet de mise en place de politique santé en milieu hospitalier et d'audit santé. Si vous désirez recevoir les présentations, envoyez-nous un [email](#).

### Prise de contact avec les associations faitières dans le cadre de notre projet de formation OFFT

Dans le cadre du développement du diplôme fédéral d'"expert en santé au travail" (titre provisoire), nous avons déjà pris contact avec quelques associations et organismes suisses. Il s'agit notamment de la [SUVA](#), [Suisse Pro](#), l'[ASA](#), la [CFST](#), l'[OFSP](#), l'[IST](#), [Addiction Info Suisse](#), [AvantAqe \(Senectute\)](#)

### Partenariat avec Promotion Santé Suisse

Afin de renforcer la promotion de la santé en entreprise (PSE), [Promotion Santé Suisse](#) collabore avec des partenaires. Pro Best est aujourd'hui une association reconnue pour conseiller les entreprises dans le cadre de Friendly Work Place®.

## L'Agenda

### Assemblée générale du 12 juin 2012

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le 12 juin au buffet de la gare de Lausanne. La première partie, formelle, s'adresse aux membres de Pro Best.

La deuxième partie (dès 18h30) est ouverte à tous et sera plus récréative. L'occasion pour le comité de présenter l'avancée des différents projets et notamment le diplôme fédéral, de débattre des sujets qui nous tiennent à coeur et de partager un apéritif.

Pour vous inscrire envoyez-nous un [email](#).

### Première session pilote d'"Expert/e en santé au travail"

La première session pilote d'"Expert/e en santé au travail" (titre provisoire) verra le jour en décembre 2012 à Fribourg avec l'aval de l'OFFT. Elle est mise en place par le [CPI](#) et se déroulera environ sur 18 mois. Si vous désirez recevoir plus d'informations, envoyez-nous un [email](#).

Vous aimeriez nous soutenir et contribuer à la qualité de notre infolettre ?

Vous pouvez nous soumettre des thèmes ou des textes à diffuser.

Cette infolettre vous a plu, n'hésitez pas à la diffuser autour de vous. Vous avez des commentaires ou suggestions, [contactez-nous](#).

Vous voulez en savoir plus, allez sur notre site [www.probest.ch](http://www.probest.ch) ou contactez-nous par [email](#).